

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N^o. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

30 centimes par ligne.

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N^o 632, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (Liège, Bruxelles, Gand, Ostende), departure times, and fares for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 25 décembre.

On écrit de St-Petersbourg, le 15 décembre : Demain aura lieu la célébration solennelle des fiançailles de notre grande duchesse Marie-Nicolajewna avec le duc Maximilien de Leuchtenberg.

FRANCE. — Paris, le 30 décembre.

M. le duc d'Orléans a été faire hier soir une visite à M. le maréchal Soult. Des lettres de Pise du 25 décembre annoncent l'arrivée de M. le duc de Nemours dans cette ville.

Feuilleton.

LES PRÉTENDUES IMPOSSIBILITES.

LES PRÉTENDUES IMPOSSIBILITES. (SUITE ET FIN. — Voir notre n^o d'hier.) Déclaration de guerre, 20 avril 1792. — Début de la campagne: affaire de Quiévrain, 20 avril 1792.

Thiers et M. Guizot auraient montré une excessive modération dans leur critique des actes du gouvernement, et se seraient renfermés dans une étroite réserve sur la forme à donner aux griefs dont ils se seraient rendus les organes.

Nous livrons ces on dit à nos lecteurs sans prétendre en tirer aucune conséquence pour ou contre le ministère; d'autant plus que ce qui ce serait passé d'après ces rapports, dans la commission de l'adresse, était généralement prévu.

Aujourd'hui, les restes de Laharpe, qui, depuis 1803, étaient déposés dans le cimetière de Vaugirard, ont été transportés avec une grande solennité au cimetière du Père Lachaise.

Les journaux ministériels font pressentir que le délai accordé au gouvernement français par la conférence, pour adhérer aux 24 articles, doit expirer le 15 février.

Le 25 septembre, le duc de Saxe-Tesschen, à la tête de vingt-neuf mille hommes, vint camper sous les murs de Lille, ayant son quartier-général à Helemme.

Le duc de Saxe-Tesschen somma la ville de se rendre, la résistance devait être punie d'un incendie général. La sommation était adressée au commandant et à la municipalité; chacun répondit pour les siens.

« La garnison que j'ai l'honneur de commander et moi, dit le général Ruault, commandant d'armes, nous sommes résolus de nous enlever sous les ruines de cette place plutôt que de la rendre à l'ennemi, et les citoyens, fidèles à leur serment de vivre libres ou de mourir, partagent nos sentiments, et nous seconderont de tous leurs efforts. »

et de la légion-d'honneur, a succombé hier à une courte et violente maladie. — M. de Cormenin vient de publier, sous le nom de Timon, un pamphlet intitulé : Défense de l'évêque de Clermont.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 25 décembre :

La question de l'état de siège des provinces est celle qui divise le plus fortement les partis dans le sein des cortès. M. Martinez de la Rosa, à la tête des modérés, exprime le vœu que cet état de choses continue.

Une autre protection non moins puissante est celle de M. l'ambassadeur d'Angleterre, M. de Villiers. On porte à ce qu'on assure, le plus vif intérêt aux deux prévenus.

On écrit de Madrid, 22 décembre :

Les ministres de la guerre et des finances redoublent d'activité pour subvenir aux besoins de l'armée et pour la renforcer. MM. Pizarra et le général Alaix veulent avoir au printemps prochain une force imposante sur pied.

Nos derniers rapports de Valence annoncent que le commissaire anglais adressé au général Van Haelen les protestations les plus énergiques au nom de son gouvernement

Dans l'après-midi du 6 octobre, le feu des Autrichiens qui avait toujours été en s'affaiblissant à dater du 3, cessa complètement et le duc de Saxe-Teschchen, se voyant en danger d'être bientôt attaqué et par Dumouriez, délivré des Prussiens, et par une armée qui se formait auprès de Lens.

Desormais nous n'avons plus que des succès à enregistrer. Prise de Spire le 30 septembre par le général Biron. Prise de Mayence le 21 octobre par le général Custine. Prise de Francfort sur le Mein par le même, le 22 octobre, etc., etc.

Un grenadier d'un bataillon de volontaires, du département de la Haute-Saône, se fit surtout remarquer dans ce moment. Seul sur un pont très-étroit, il refusait de se rendre quoi qu'attaqué par une multitude de Prussiens.

Certes au 20 avril 1792 il ne manquait pas en France de gens prudents, qui proclamaient l'impossibilité de toute défense, qui auraient accepté, avec bonheur, toutes les humiliations plutôt que la guerre.

pour obtenir la cessation de ces affreuses barbaries. Le général chistino aurait, dit-on, répondu à toutes les instances. « Il faut que justice se fasse. »

L'armée de réserve a été dissoute parce qu'on ne pouvait compter que jusqu'à un certain point sur le dévouement de soldats imbus des doctrines anarchiques de leurs chefs.

HOLLANDE.

On lit dans le *Handelsblad* :

Le *Morning-Post* révoque en doute l'exactitude des nouvelles communiquées par nous relativement aux décisions des quatre d'entre les cinq-membres de la Conférence sur nos différends avec la Belgique et à une note remise par lord Palmerston au cabinet de Bruxelles. Un de nos confrères hollandais (*l'Avondbode*), toujours prêt à saisir tout ce qui peut servir à nous faire la guerre et même, chose étrange, quand nos renseignements sont essentiellement utiles et favorables à la patrie, se hâte de confirmer dans une prétendue correspondance de Londres, l'article du *Morning-Post*.

Nous déclarons donc, de la manière la plus formelle, que nos renseignements sont parfaitement exacts et méritent toute croyance. Nous savons très-bien que notre gouvernement a reçu officiellement le projet d'arrangement tel qu'il a été réglé par les quatre membres de la Conférence. Nous savons très-bien que lord Palmerston, le 14 décembre, a signé une note et en a fait parvenir une copie au ministre de Theux; que cette note contient principalement qu'une opposition violente contre l'occupation du territoire sur lequel la Belgique n'a aucun droit quelconque, fera perdre à la Belgique toute prétention aux avantages du traité du 15 novembre 1851.

De son côté, le *Journal de La Haye* confirme une seconde fois les assertions du *Handelsblad* et trouve fort singulier que *l'Avondbode* se soit permis de douter de ses paroles.

On écrit de Bruxelles à *l'Avondbode* :

MM. Metz et d'Ansembourg écrivent qu'ils ont été très-bien reçus par un grand nombre de membres de la chambre, que dans cette assemblée les droits de la Belgique seront défendus avec feu et qu'il n'y a pas de doute que la majorité ne se prononce en faveur de ce pays.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 31 décembre.

Le *Moniteur* publie la loi qui crée une cinquième classe de l'Ordre de Léopold, et celle qui fixe le chiffre du budget de la guerre à la somme de 49,815,000 fr.

L'enseignement dans les troupes du génie vient d'être organisé par un règlement spécial en date du 27 de ce mois. Il sera divisé en deux parties distinctes; l'une comprendra tout ce qui concerne l'instruction première du soldat, quel que soit le corps dans lequel il se trouve; l'autre partie aura pour objet les connaissances spéciales du sapeur-minneur. La première partie sera dirigée par le commandant de l'armée, d'après la méthode et les principes adoptés pour les régiments d'infanterie et de cavalerie. L'instruction spéciale sera donnée dans une école séparée, dont le commandement sera confié à un officier supérieur de l'état-major du génie.

Quelques négociants et manufacturiers de Bruxelles se sont adressés au Sénat pour réclamer son intervention auprès du gouvernement, afin qu'il soit pris des mesures propres à faciliter momentanément l'escompte des effets de commerce. Ils exposent qu'indépendamment de la cessation des opérations de la Banque de Belgique, il y a resserrement général de l'argent, suite naturelle de toutes les grandes catastrophes commerciales ou politiques; que la Société Générale, qui depuis longtemps restreignait ses escomptes, les a encore diminués. Ils expriment la pensée qu'une somme de trois millions de fr., appliquée sans retard et exclusivement, à

les Prussiens en avant de Freschweiler et de Werdt au mois de décembre 1795. Ces redoutes étaient à triple étages et armées d'une artillerie formidable.

Le 22 décembre Hoche, par un mouvement combiné avec l'armée du Rhin, s'était porté en avant, forçant les soldats à abandonner leurs tentes à cause de l'embarras qu'elles causaient dans la marche. La rigueur de la saison était extrême, l'armée était sans habits, sans souliers et sans pain, un officier supérieur s'estima heureux, quand on lui accordait une paire de bottes en gratification. Quant aux appointements, il n'en était pas même question. Il y eut parmi les troupes, une espèce de mutinerie. Hoche fit mettre à l'ordre du jour, que le régiment qui avait laissé échapper les premières plaintes, n'aurait pas l'honneur de combattre à la première rencontre. Le corps qui se trouva désigné comme coupable ensuite de cet ordre, vint demander avec larmes, la grâce de marcher à l'avant-garde, pour réparer sa faute, en ouvrant, au reste de l'armée, un chemin à travers les rangs ennemis, il l'obtint et s'en montra digne.

On se trouva bientôt en présence des redoutes des Prussiens. Les deux colonnes qui devaient attaquer de front semblaient hésiter. « Caracaras, leur cria Hoche, en parcourant les rangs, à six cent livres pièce les canons des Prussiens! » Le défi est accepté par les soldats qui y répondent par le cri unanime *adjudé*, et ils courent aux redoutes avec impétuosité. Le premier rang enlevé ils s'emparèrent du second, sans se laisser intimider par la blessure du général Dubois, qui conduisait les plus avancés. Au moment où ils attaquaient le dernier étage des redoutes, la troisième colonne chargée de prendre les Prussiens en flanc, parait gravissant les hauteurs. Les Prussiens, après avoir essayé quelques instants, de se partager entre ces deux attaques, sont presque aussitôt forcés de prendre la fuite, abandonnant dix-huit canons et vingt quatre caissons. Les dix-huit pièces de canons, traînées devant Hoche par ceux qui les avaient prises, leur furent payés au prix d'adjudication.

Nous avons vu jusqu'à présent de jeunes soldats, connaissant à peine les armes que la patrie leur avait confiées pour la défendre, vaincre de vieilles troupes formées, commandées par des généraux que des talents éprouvés et une longue expérience faisaient regarder comme des guides infailibles. Nous allons les voir dompter les éléments eux-mêmes, ou plutôt, en les bravant, les faire servir à leur triomphe.

Ici c'est plus l'impossible. Le 28 décembre 1794, les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, maîtresses de Bois-le-Duc, de Juliers, de Maestricht, de Grave, de Venloo et de Nimègue, victorieuses aux lignes de Bréda, entraient dans cette place réputée alors l'une des plus fortes de l'Europe.

Le stadhouder épouvanté offrit de reconnaître la république française, et d'acheter la paix quatre-vingt millions de florins. On lui répondit qu'on ne tarderait pas à aller traiter avec le peuple hollandais à Amsterdam ou à La Haye. Mais le prince cherchait encore à se persuader

l'escompte des bons effets de commerce qui en ce moment cherchent sans pouvoir en trouver, aurait l'effet le plus salutaire; que l'emploi de cette somme pourrait être fait par une commission d'hommes pratiques, connaissant la solidité commerciale des négociants.

— Son altesse Nuwab-Ekbal-Ooddowla, prince d'Oude, arrivé à l'hôtel de Belle-Vue le 25 décembre, est reparti hier pour Anvers, d'où il se rend en Angleterre par la Hollande.

Le prince d'Oude est le fils aîné de feu Nuwab-Shums-Ood-Dowlah, roi d'Oude, dans l'Inde anglaise. Il aurait dû être placé sur le trône de préférence au roi actuel Nusseer-Ood-Deen, qui n'est que le frère cadet du roi défunt, et qui de plus est vieux, aveugle, infirme et sans enfants.

Le prince d'Oude est un bel homme de 51 à 52 ans, un peu corpulent et aussi instruit qu'affable.

Il est allé de l'Inde en Angleterre pour réclamer ses droits au trône et obtenir de la Compagnie des Indes le paiement de l'arrière d'une forte pension qui lui revient ainsi qu'à sa famille. Il parle bien l'anglais.

— La commission des récompenses nationales prie toutes les personnes auxquelles elle a pris la liberté d'adresser des listes de souscriptions pour les médailles d'honneur à décerner à MM. de Montalembert, de Mérode et Dumortier, de vouloir bien lui faire parvenir ces listes dans le plus court délai.

L'assemblée de MM. les souscripteurs a décidé qu'aucun exemplaire de ces médailles ne serait mis en vente, et que les coins seraient brisés.

Le sénat a adopté dans sa séance de ce jour le budget des finances. A l'occasion de l'article relatif à la caisse de l'état, M. Dumon-Dumortier a appelé l'attention de M. le ministre des finances sur la nécessité d'aviser aux moyens de retirer les caisses de l'état des mains de la Société Générale. L'événement de la suspension de la Banque belge ayant prouvé que quelques années d'une mauvaise administration peuvent compromettre les sociétés les mieux constituées.

M. le ministre des finances a répondu que la convention existant entre le gouvernement et la Société Générale, expire au 31 décembre 1859, et que d'ici là le gouvernement s'occupera de cette question.

Le budget des finances n'a donné lieu à aucune autre observation importante, et a été voté à l'unanimité de 27 voix.

L'urgence ayant été déclarée, le sénat a voté séance tenante la loi relative aux céréales et s'est ajourné indéfiniment.

Bruxelles, le 31 décembre. — (5 heures). Le nombre des valeurs demandées s'est encore accru aujourd'hui; la liquidation a été opérée avec facilité, elle était cependant assez chargée en fonds indigènes, traités depuis longtemps fin de l'année. L'argent ne manquait pas. Les esprits étaient très-préoccupés de l'avis publié par deux journaux, relatif au suris demandé par la Banque de Belgique, suris qui paraissait d'après cet avis être de douze mois. Mais des explications données par un des commissaires à la liquidation, résulte qu'il n'y a rien de changé à la décision des créanciers, c'est-à-dire que le délai de trois mois sera suffisant pour liquider. D'une autre part, on assurait que la loi accordant le secours de 4 millions, n'était pas promulguée parce qu'on n'était pas encore d'accord sur toutes les conditions. La reprise des opérations ne pourra être fixée qu'après la promulgation. Il a été acheté pour de fortes sommes de billets de la Banque de Belgique. Ce n'est pas la crise qui a mis à sec notre caisse communale, toujours obérée, cependant les coupons de l'emprunt de 1855, n'ont pu être payés aujourd'hui, les porteurs ont été renvoyés à quatre ou cinq jours, la ville aussi attend un secours du gouvernement.

Voici les cours cotés, Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 97 1/2 A., 4 p. c. 89 A., 5 p. c. 67. Société Générale titres en nom B. 700 A., certificats au porteur émission de Paris 1685; Société de Mutualité 1072 50 1075 (107 1/4 1/2) et A., bon nombre de prêteurs; Banque de Belgique 580 (58) P.

L'actif espagnol avait un peu plus de mouvement que les jours précédents; il a été coté 16 1/8 A. 1/4 P.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 16 5/8 5/16 1/4 5/8 A.

LIÈGE, LE 1^{er} JANVIER.

Sept années de paix, d'abondance et de prospérité s'étaient écoulées depuis la Révolution de 1850, et grâce aux bienfaits multipliés qu'elles répandaient sur nous, la Belgique sut acquiescer assez de force pour s'élever et se maintenir honorablement au rang qui lui est assigné par sa situation topographique, par la richesse de son sol, par l'industrieuse activité de ses habitants, et l'excellence de ses institutions.

der derrière le Wahal que le fleuve dangereux et rapide pourrait le sauver en donnant à ses alliés le temps de venir à son secours, ou de détourner par une diversion puissante le coup qui le menaçait. Soudain les Français s'aperçoivent que le Wahal a perdu, par la gelée excessive, son effrayante mobilité. Insensibles aux tourments que le froid leur fait souffrir, privés qu'ils sont d'habits, de chaussures, de linge, ils agitent leurs armes et demandent qu'on les conduise à l'ennemi; ils veulent à peine attendre qu'on s'assure de la solidité de la glace. On cède à leurs vœux et le 9 et 10 janvier 1795, l'armée du Nord commence à s'engager sur cette plaine de glace où chacun de ses soldats peut, d'un instant à l'autre ouvrir pour tous un horrible abîme. L'armée de Sambre et Meuse donne deux de ses divisions commandées par les généraux Lefebvre (depuis maréchal) et Morlot; le reste concentré sur le Bas-Rhin, tient les Prussiens en échec.

A l'aspect de cette troupe de héros, les Anglais et les Hollandais furent presque sans livrer aucun combat. Les Autrichiens qui sont au milieu d'eux, essayent seuls de résister; deux fois vaincus, ils reviennent une troisième fois à la charge, mais c'est pour être vaincus encore. Le 14 une partie de l'armée a passé le Wahal, et maîtresse des forêts de Levestein et de Workum, prend dans Hensden, rendu par capitulation, soixante-quinze bouches à feu, cinquante milliers de poudre, de riches magasins d'armes, de vivres et de fourrages.

A ce moment une horrible anxiété régnait parmi les vainqueurs. Le dégel était survenu et menaçait de les livrer à un ennemi supérieur en les séparant du gros de l'armée qui n'avait pas encore traversé le fleuve. Mais dans la soirée le froid revint et Pichegru put s'emparer de l'île que forment le Wahal et le Leck avant de se jeter dans la Meuse; il occupa ensuite Bunren et Kullenburg et feignait de vouloir passer le Leck vers Arnhem, au-dessus du point où le Leck se sépare du Rhin, il simule l'intention de tourner les ennemis qui se sont rassemblés dans cette position. Cette manœuvre savante les contraignit à un changement de front en arrière, qui livre la Hollande aux Français et établit leur armée sur l'Yssel depuis Arnhem jusque vers Zutphen.

A partir de cet instant, la marche des Français ne fut plus qu'un triomphe. Menacé d'être assiégé par Pichegru dans Gorcum où il avait son quartier-général, le prince d'Orange s'enfuit à La Haye et jeta tout perdu court à Scheveningen où il s'embarqua avec ses fils pour l'Angleterre. Le duc d'York avait déjà pris ce parti abandonnant le commandement de son armée à ses lieutenants.

Le 19 janvier les commissaires conventionnels entraient à Utrecht, le 20 à Amsterdam, le 25 à La Haye. La mer rompant en 1421 une des digues qui garantissent la Hollande d'une immersion totale, et engloutit entre Gerguylenberg et Dordrecht soixante-douze villages et tous les habitants, à cette place il s'est formé un lac qu'on nomme le *Bies-Bosch*. Au mois de janvier 1795, la glace couvrait ce lac, la division du général après s'être rendue maîtresse de Gertruydenberg, traversa le lac de *Bies-Bosch* pour aller s'emparer à l'autre extrémité de Dordrecht, où

Cependant l'année 1858 s'ouvrit sous de sombres auspices. Un hiver rigoureux nous assaillit. Le fléau dévastateur des incendies, prélude ordinaire de calamités plus grandes encore, fondit sur la plupart des grandes villes de l'Europe. Aucun pays ne fut épargné. L'Angleterre, la France, la Russie, l'Allemagne, la Belgique furent tour à tour le théâtre de quelque grande catastrophe, dont la signification emblématique inspira des craintes très-vives, et servit de base et de commentaire à des prévisions sinistres, qui presque toutes se sont réalisées.

Le Palais Impérial des Czars croule au milieu des flammes et la défaite des armées Russes dans les montagnes du Caucase, et les conspirations intérieures de l'empire, et les préparatifs de guerre de la Grande-Bretagne, décidée à combattre la puissance de la Russie, en Perse, viennent donner une consécration sanglante à cet avertissement du ciel.

La Bourse de Londres est également dévorée par le feu, et quelques mois après éclate l'insurrection du Canada qui a déjà porté de graves atteintes au commerce anglais, et qui prépare au gouvernement des embarras nombreux dont il ne triomphera qu'au prix de grands sacrifices, si toutefois il parvient à les surmonter, ce qui est douteux encore.

En Allemagne, dans le Wurtemberg, un palais ducal disparaît aussi au milieu des flammes, et les peuples asservis qui en contemplant les ruines y voient le signal de la destruction prochaine du joug qui pèse sur une grande partie de l'Allemagne. L'opposition constitutionnelle grandit et se renforce dans les petits états qui se partagent la souveraineté de ces belles contrées, et la Prusse, attaquée au cœur par des divisions religieuses, imprudemment suscitées, s'agite, se révolte et s'embrase par les deux extrémités opposées.

Paris voit s'écrouler, en une nuit d'hiver, un de ses théâtres les plus fréquentés, et l'art dramatique, qui, dans ces derniers tems, avait rétrogradé jusqu'aux limites de l'absurde et de l'impossible, loin d'obéir à la voix de ceux qui s'efforcent de le ramener aux traditions du beau et du vrai, s'en éloigne chaque jour davantage, et, profanant le temple nouveau qu'on vient de lui ériger, continue à ramper dans la fange et au milieu des orgies du peuple et des grands.

En Belgique, une antique église avec ses cloîtres, s'abîme à son tour, au milieu des flammes, et peu de tems après, les hostilités entre les libéraux et les catholiques, assoupies pendant quelques années, se réveillent plus vives, plus ardentes que jamais, et sont suivies d'échecs qui portent un coup fatal à l'influence du clergé dans quelques localités. Ce n'est pas tout. Autour des débris encore fumants de l'église et de ses cloîtres, tombent, en même tems, des monuments élevés par le génie de l'industrie, et la menace prophétique, renfermée dans cet événement douloureux, se réalise, dans le courant de la même année, par la chute d'un établissement financier qui ébranle profondément le commerce et porte la perturbation dans le crédit public et privé.

Ainsi, à chaque désastre matériel, indépendant de la volonté et de la puissance de l'homme, correspond une catastrophe identique, mais qui se rattache à un autre ordre de faits, comme si la providence a voulu rappeler aux hommes sceptiques et incrédules de notre siècle que le monde n'est pas livré au hasard, et qu'elle a des signes éclatants pour avertir les peuples des malheurs qui les attendent dans un avenir peu éloigné.

Mais cette même providence, qui déchaîne quelquefois les fléaux, pour l'instruction des hommes, se lasse vite de frapper. L'année 1858 fut une année calamiteuse pour nous. Elle a produit d'autant plus de maux qu'aux incendies et aux catastrophes industrielles est venu se joindre une cherté de vivres et de combustible qui a rendu la vie dure au pauvre et à l'ouvrier. Mais gardons-nous de croire que Dieu ait abandonné la Belgique. Il nous a jusqu'à présent miraculeusement conduit à travers les écueils et les obstacles dont notre route était semée.

Notre régénération politique s'est opérée sans déchirements, et tous les dangers qui menaçaient l'établissement de

elle trouva six cent trente deux pièces de canon, dix mille fusils neufs et des magasins considérables de munitions de guerre et de bouche. Cette division passa à Rotterdam le 22 janvier et prit possession de La Haye le 25.

Enfin, pour que cette conquête eût un caractère singulier, dans la Nord-Hollande un corps de cavalerie et d'artillerie légère profita de la glace pour aller prendre à l'abordage par une charge les vaisseaux de guerre hollandais surpris par la gelée au Texel.

Au nombre des impossibilités dont il est bon de faire justice, se trouve encore la prétendue *insurprenabilité* de certaines places de guerre, Luxembourg, par exemple.

Au mois de janvier 1795, le général Moreau avec une armée de onze mille hommes manquant de tout, entreprit de faire le siège de Luxembourg, défendu par une garnison de plus de douze mille hommes commandés par le feld-maréchal Benden. Moreau dirigeait lui-même les travaux de siège. Vers la fin de janvier, l'investissement étant complet, il fit proposer au feld-maréchal de se rendre, lui offrant une capitulation honorable. La réponse ayant été négative, il se décida à augmenter ses moyens d'attaque. Il fit élever de nouvelles batteries, dont l'une armée de pièces de gros calibre, causait beaucoup de mal à la ville. On rapporte qu'une abbesse dinant à la table du gouverneur et en face de lui fut tuée raide par un boulet de 24, entré par la croisée.

Différens besoins commençaient à se faire sentir dans la place, Moreau en fut averti, il fit faire au gouverneur une nouvelle sommation de se rendre qui n'eut pas plus d'effet que la première. En deux jours Moreau fit construire sur une hauteur boisée, vis-à-vis le fort St-Charles, une batterie qui allait foudroyer la place, quand le feld-maréchal Benden donna une sortie qui avait pour but de détruire tous les ouvrages des assiégés; mais n'ayant pas réussi, il fut obligé de rentrer dans la place, après avoir perdu dans un combat inutile et meurtrier beaucoup de morts et de blessés.

Renonçant à des sorties dans lesquelles il perdait beaucoup de monde, le feld-maréchal fit faire de tous les ouvrages de la place un feu terrible qui dura pendant douze jours et douze nuits sans cesser un seul instant; et qui était particulièrement dirigé sur les batteries de mortiers, mais on ne put parvenir à les endommager.

Enfin les habitants craignant un incendie général et une destruction prochaine, demandèrent à grands cris qu'une capitulation fût conclue. Désespérant d'être secouru, le gouverneur y consentit. La garnison qui s'élevait au moment de la capitulation à 12,500 hommes défila devant les 11,000 soldats de l'armée française.

Tout ce qu'on vient de lire est de l'histoire, de l'histoire moderne, de l'histoire sans phrase, nous en recommandons la lecture à ceux qui, à force de rêver sur des impossibilités, ont fini par croire qu'il n'y a rien de possible.

notre indépendance ont successivement disparu. Sans doute la sagesse du peuple et du prince ont contribué pour beaucoup à ce triomphe. Mais les événements inattendus, presque tous favorables à notre cause, qui se sont accomplis, à l'extérieur et à l'intérieur, pendant les sept premières années, et qu'il était aussi impossible de prévoir que de maîtriser, sont venus consolider, sans notre intervention, une révolution aussi juste dans son origine que féconde en résultats heureux pour nous et pour les autres peuples.

Si l'année qui s'ouvre aujourd'hui nous offre encore des sujets de crainte et d'inquiétude, si de graves intérêts restaient encore en litige, si de hautes questions attendent toujours une solution définitive, ne nous exagérons pas les difficultés et les embarras de notre position. Avec du calme, du sang-froid, de la fermeté, nous parviendrons à les surmonter; et l'Europe, qui a les yeux fixés sur nous, quoique nous formions un peuple numériquement plus faible que tous ceux qui nous entourent, la Hollande exceptée, l'Europe sera forcée de reconnaître que le poids que nous pouvons jeter dans la balance de ses destinées n'est pas aussi insignifiant que nos ennemis feignent de le croire.

M. le baron Vandenberghe, gouverneur, vient de demander aux collèges des bourgmestres et échevins, pour le 25 janvier prochain au plus tard, un état nominatif des citoyens qui ont succombé ou qui ont été blessés en combattant pour l'indépendance nationale.

L'intention du gouvernement est de faire inscrire leurs noms sur le monument élevé à la place des Martyrs.

Il s'agit, dit M. le gouverneur en terminant sa lettre, de perpétuer la mémoire d'hommes qui ont fait preuve de courage et de civisme; il est trop juste de leur assurer le tribut de la reconnaissance nationale, pour que je ne compte pas sur votre concours, afin que le travail que je réclame soit dressé avec tout le soin possible.

M. Chevron vient de publier une réponse au mémoire de Messieurs les ingénieurs en chef sur les plans inclinés du chemin de fer d'Ans à la Meuse. M. Chevron persiste à soutenir qu'il était possible d'éviter les plans inclinés, si, au lieu de placer la station aux Guillemins, on avait voulu l'établir au faubourg St-Gilles près du Beau-Regard. Il se plaint très vivement de ce que MM. les ingénieurs se sont écartés, sur ce point, du plan qu'il avait présenté, et qu'ils n'ont tenu aucun compte de cette considération majeure.

Il aborde ensuite la réfutation des objections qui lui ont été faites, et cherche à démontrer que les courbes et les remblais si longuement énumérés dans le mémoire de MM. les ingénieurs, résultent uniquement du tracé vicieux qu'ils ont adopté, tout en croyant travailler sur le plan de M. Chevron, qui cependant diffère considérablement de celui que ces Messieurs lui ont attribué.

Le plus grave inconvénient du plan de M. Chevron, consistait, aux yeux des ingénieurs, dans la construction d'un tunnel qui aurait eu 5,260 mètres de longueur. Mais M. Chevron leur répond que ce calcul est complètement erroné, et que le tunnel, tel qu'il a été tracé par lui, n'aurait eu en réalité que 2680 mètres.

On avait également reproché au plan de M. Chevron de donner trop peu de développement aux courbes. M. Chevron y répond que le terrain ne s'oppose nullement à ce qu'on agrandisse le rayon de ces courbes de manière à faire disparaître tous les dangers qu'elles pourraient présenter.

Nous aurions reproduit en détail les observations de M. Chevron et peut-être en entier son mémoire, si le gouvernement n'avait pas encore adopté les plans inclinés. Mais comme il a porté une décision définitive sur cette matière, et que déjà les travaux sont commencés, nous avons cru devoir nous borner à annoncer la publication de la réponse de M. Chevron et à faire connaître, en quelques mots, l'objet qu'elle renferme.

Par décision du ministre de la guerre, les colonels des 15^e et 16^e régiments de réserve sont autorisés à accorder un congé d'un mois 1^o aux soldats mariés nécessaires à leur famille; 2^o aux miliciens incapables de faire le service actif; 3^o à ceux dont la présence chez eux est nécessaire au soutien de leurs familles, ou à l'exercice de leur profession; 4^o à quelques miliciens des levées extraordinaires qui ont le plus de droits à la jouissance de cette faveur. Ceux dont la masse n'est pas apurée ne peuvent obtenir un congé. En tout cas les compagnies ne peuvent être réduites au-dessous de 75 hommes, y compris les cadres.

Le Belge ayant qualifié M. Michel de Brialmont de *trahire*, celui-ci a adressé à la feuille bruxelloise une lettre injurieuse au fond et dans la forme. Le rédacteur du *Belge* en refuse l'insertion. M. Michel vient d'intenter à ce journal un procès, aux fins d'en obtenir les dommages-intérêts pour calomnie.

M. Joseph Berchoux, chevalier de la Légion-d'Honneur, auteur de la *Gastronomie* et de plusieurs autres poèmes, est mort à Marcigny (Saône-et-Loire), le 17 décembre 1858, âgé de 78 ans. Il était né à Lay, département de la Loire. A Paris comme en province, son caractère doux et aimable lui avait procuré beaucoup d'amis.

On écrit de Charleroi, le 29 décembre :

Nous apprenons à l'instant que la stagnation actuelle des affaires industrielles, vient de porter les administrateurs et maîtres de forges de notre arrondissement à prendre une décision ayant pour but de diminuer simultanément les prix de la main-d'œuvre et des journées des ouvriers travaillant dans leurs usines et charbonnages. Depuis la baisse des fers, aucune diminution de salaire n'avait eu lieu.

Il est à remarquer que la plupart des ouvriers de laminoirs travaillant dans les usines voisines, gagnent encore 8 à 10 fr. et quelquefois plus par jour, tandis que les fers sont depuis 18 mois considérablement diminués et que presque tous les produits restent sans écoulement. (Mém.)

— On écrit de Hasselt, le 29 décembre :

Comme vous l'avez annoncé dans votre numéro du 24 de ce mois le bataillon du 5^e chasseurs à pied qui se trouvait

en garnison à Liège est arrivé à Hasselt le 24. Plusieurs détachements de miliciens sont arrivés ici indépendamment d'une compagnie de sapeurs-mineurs et 5 de chasseurs logés maintenant chez les habitants.

Deux compagnies d'infanterie légère sont cantonnées au village de Curange, à une demi-lieue de Hasselt.

Les postes hollandais non loin de Heethel sont doublés depuis quelques jours.

Les troupes faisant partie de la brigade d'avant-garde ont entièrement opéré leur mouvement et sont cantonnées aux environs du camp de Beverloo. (Observ.)

— On nous écrit de Fauquemont, le 29 décembre :

La nouvelle de la concentration d'un corps d'armée prussien sur les frontières belges paraît n'être pas aussi dénuée de fondement que l'a prétendu la *Gazette des Postes*, car ce matin des troupes sont arrivées à Aix-la-Chapelle : j'en ai la certitude, mais j'ignore jusqu'à présent quelle est la force du corps.

Le gouvernement prussien met le plus grand soin à cacher ses intentions : hier encore les autorités d'Aix n'avaient le prochain envoi de troupes dans les provinces rhénanes. C'est que l'on veut empêcher la Belgique de faire des préparatifs de défense, c'est que l'on veut envahir la partie dite cédée du Limbourg aussitôt que l'adresse de la Chambre française aura été votée. Ainsi il faut se tenir sur ses gardes.

— On nous mande des environs de Maestricht que la fraude des sels et des sucres y a repris depuis quelque temps un caractère d'intensité, mais aussi que grâce à la vigilante activité de nos douaniers, et à la bonne impulsion donnée au service par les chefs locaux, de brillants et nombreux succès ont été obtenus. Nous nous bornerons à en citer quelques-uns des plus récents :

Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, le sieur Gaillet et ses employés de la brigade de Meerssen ont saisi 600 kilog. de sel. Dans la même nuit ceux de la brigade d'Uteren en ont pris également 660 kilog.

Dans la nuit du 12 au 13, les employés de la brigade de Berg ont saisi 659 kil. de sel.

Dans la même nuit, les préposés de Bemelen ont saisi 93 pains de sucre pesant 400 kilog. estimés à 600 francs.

Dans la nuit du 19 au 20, les préposés de la brigade ambulante N^o 5 ont saisi 404 kil. de sel.

Les mêmes employés, dans la nuit du 20 au 21, ont saisi 292 kil. de sucre raffiné, estimés 400 fr.

Dans la nuit du 19 au 20. Les employés de la brigade de Bunde ont saisi 650 kil. de sel.

Grand nombre de fraudeurs ont aussi été mis en état d'arrestation. (Vedette du Limbourg.)

— M. A. Wahlen écrit à l'*Indépendant*, pour réclamer contre ce que les journaux de Paris ont dit du dernier voyage qu'il y a fait. Il est faux, dit-il, que pendant les huit jours qu'il y resta, il fit aucune démarche pour se procurer l'avance les épreuves des dessins de l'*Histoire de Napoléon*, illustrée par Horace Vernet, et la publication de laquelle il avait renoncé même avant son départ de Bruxelles.

Il est aussi faux qu'il ait fait la moindre proposition de quitter Paris à aucun chef d'atelier, commis ou ouvrier. Les 500,000 volumes publiés cette année et leur exécution typographique prouvent qu'il n'a besoin d'aucun ouvrier étranger. Il est dans son droit en réimprimant les ouvrages français comme on réimprime les ouvrages étrangers en France. Il n'a pas été forcé de quitter Paris. Ayant annoncé à M. Paulin, l'un des éditeurs dudit livre qu'il avait renoncé à le publier, celui-ci lui dit ces mots : « Croyez-vous, monsieur, que nous vous permettrons de venir ainsi à Paris faire ce que vous faites; et si vous y venez encore je vous ferai f... des coups. » Mais que ce propos ne l'empêcha pas de continuer à Paris les affaires qui l'y appelaient.

NECROLOGIE. — MERLIN, DE DOUAY.

En annonçant hier la mort du fameux juriconsulte Merlin, de Douay, le temps nous manquait pour lui rendre le dernier hommage que nous sommes dans l'habitude de rendre aux grands hommes.

La révolution de 1789, si féconde en événements, si prodigieuse de ruines, et si prompt à reconstruire, a fait éclore et mis en relief bien des hommes de talent, qui lui doivent à n'en pas douter, une grande partie de leur illustration. Nous qui vivons aujourd'hui des idées et des innovations de 1789, qui voyons chaque jour nos débats parlementaires reposer uniquement sur les débris et les fragments des grandes luttes de ce temps, nous pouvons encore parfois rencontrer dans le monde quelques-uns des acteurs de ce grand drame; hommes étranges, qui, dans deux heures de délibération, entassaient ces principes, ces maximes qui, pendant bien des siècles encore, appelleront les méditations et la sollicitude de la France.

Parmi eux doit figurer en première ligne Merlin. Tour à tour avocat au parlement de Douay, député aux états-généraux et à l'assemblée constituante, président du tribunal criminel du département du Nord, député à la convention nationale, ministre de la justice, membre du conseil des anciens, directeur de la république française, comte de l'empire, conseiller d'état, procureur-général à la cour de cassation, membre de l'Institut, grand-officier de la Légion-d'Honneur et commandeur de la Réunion, Merlin offre, dans sa longue carrière, un double caractère, politique et judiciaire, sous lequel on doit l'apprécier, surtout quand on se rappelle que ses nombreux et divers emplois ne l'empêchèrent pas de se livrer aux travaux immenses qu'exigeaient les ouvrages dont il a doté son pays.

Le *Répertoire de jurisprudence* n'a pas fait seulement de Merlin un juriconsulte profond et érudit, il a révélé chez lui un esprit d'analyse et de méthode peu commun.

A défaut du *Répertoire de jurisprudence*, les *Questions de droit* suffiraient à Merlin pour justifier le titre qui lui est donné du plus savant juriconsulte de notre siècle.

C'est à sa méthode lumineuse qu'on remarque surtout dans les *Questions de droit*, c'est à cette force de raisonnement, c'est à ce rapprochement, à cette comparaison entre elles, de toutes les autorités anciennes et modernes que les deux sa-

vants ouvrages de Merlin doivent la célébrité et le succès dont ils jouissent dans toute l'Europe.

Merlin (Philippe-Antoine) était né le 30 octobre 1754, à Arleux, près de Cambrai, et avait conséquemment plus de 84 ans.

Nous ne le suivrons pas dans toute sa carrière, cela nous mènerait trop loin.

Bornons-nous à dire que la première restauration le trouva, en 1814, à la tête du parquet de la cour de cassation, et elle l'y conserva jusqu'au 15 février 1815. A cette époque, il fut remplacé, et ne revint à la cour que pendant les cent-jours !

A la seconde restauration, Merlin fut exilé comme régicide, et dut obéir à l'ordonnance du 24 juillet 1815, qui exila de la France trente-huit citoyens dont l'influence paraissait dangereuse et redoutable.

Merlin se retira en Belgique, mais il ne put y séjourner, ayant reçu du roi Guillaume l'ordre de quitter les Pays-Bas avant le 15 février 1816 : il s'embarqua alors avec son fils pour les États-Unis, et, après huit jours d'une traversée pénible, fut rejeté sur les côtes de Hollande. Il voulut alors faire tourner ce malheur à son profit, et solliciter l'autorisation de demeurer et d'être considéré comme un étranger ordinaire, puisque la force majeure seule l'avait empêché d'obéir aux ordres qui lui avaient été donnés. Il échoua dans sa demande, fut obligé de se cacher pendant deux ans, et obtint enfin, sur les instances du gouvernement français, la permission de résider à Bruxelles.

La révolution de juillet rouvrit à Merlin les portes de la France, et lors de la fondation de l'Académie des Sciences morales et politiques, il fut appelé à en faire partie.

Dès-lors la carrière publique de Merlin parut être arrivée à son terme, et il profita du droit de se reposer qu'il avait acquis par ses longs travaux et sa participation active à tous les événements politiques, pendant vingt-cinq années.

Sa vie politique peut être appréciée de différentes manières : les uns approuvent avec enthousiasme, d'autres critiquent avec fureur; mais quoi qu'on dise, il restera toujours à Merlin, une couronne que personne n'osera lui contester, qu'il avait le droit pour ainsi dire de placer lui-même sur sa tête, c'est la couronne qu'il a acquise comme le premier juriconsulte du dix-neuvième siècle.

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'ESPERANCE.—EMPRUNT AUTORISÉ.

Un arrêté du 22 décembre dispose : La résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme des charbonnages et hauts-fourneaux de l'Espérance, en date du 10 décembre dernier, est approuvée telle qu'elle résulte de l'acte authentique, en date du même jour, et recevra en conséquence son plein et entier effet.

Cette résolution porte ce qui suit : Le conseil d'administration est autorisé à contracter un emprunt hypothécaire de cinq cent mille francs, pour la sûreté duquel il pourra donner hypothèque sur les propriétés immobilières de la société et stipuler les conditions de remboursement dudit emprunt.

Aussi longtemps que l'emprunt ne sera pas entièrement éteint ou que le capital primitif ne sera pas majoré de cinq cent mille francs, les dispositions de l'article treize des statuts seront remplacées par les suivantes :

Sur le bénéfice réel, il sera prélevé quatorze pour cent seulement pour l'administration, dont douze et demi pour les administrateurs et un et demi pour les commissaires, à titre de jetons de présence : quarante pour cent pour être répartis entre les actionnaires par forme de dividende et les quarante-six autres pour cent seront affectés au fonds de réserve.

GYMNASE. — Malgré son excellente composition, le spectacle d'hier avait attiré beaucoup moins de monde que les autres lundis, au théâtre du Gymnase. Il faut sans doute attribuer cette apparente indifférence du public, à la veille du jour, si doux aux créanciers, si terrible pour les débiteurs et si plein d'occupation pour le commerce.

Le *Mariage de Raison*, cette comédie charmante de Scribe, a été jouée avec froideur, ce qui est cause que *Théophile* et le *Maréchal de la Dame de Chauris*, dont Paul Camit fait tous les frais, ont obtenu les honneurs de la soirée; il est vrai de dire qu'on ne peut mieux représenter la misère religieuse et bigote d'un échappé de séminaire, et les cruels embarras du pauvre Moquet, menacé de toutes parts et craignant de perdre la tête, comme il le dit lui-même.

A la fin de la soirée l'artiste aimé du public est venu rappeler que la représentation à son bénéfice doit avoir lieu jeudi prochain. Nous le rappelons à notre tour à ceux qui n'étaient pas au Gymnase hier, et nous espérons que les habitués du spectacle ne se montreront pas ingrats.

ANNONCES.

Société du Casino.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Le DIMANCHE 6 JANVIER 1859, à 11 heures du matin, chez M. le notaire RENOZ, rue du Pot-d'Or.

Par la commission administrative,

Le commissaire-secrétaire, J. N.

Liège le 31 décembre 1858.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES ET FONDERIES DE ZINC de la VIEILLE MONTAGNE, a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que conformément à l'article 14 de ses statuts, les intérêts des actions, pour l'année 1858, seront payés à la Banque de Belgique le 10 janvier prochain et jours suivants.

Liège, le 31 décembre 1858.

Le Directeur, LAMBELIN.

LIBRAIRIE
DE
J.-A. LATOUR, A LIÈGE.
EN VENTE:
ALMANACH

DE LA
Province de Liège,
OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,
Composant les Autorités Administratives, Civiles,
Judiciaires et Militaires de la Province, pour l'année
1859.
Volume grand in-18 de 455 pages. — Prix broché, 1 fr. 50 c.
Cartonné, 2 frs.

Cet Almanach se vend :
A LIÈGE, chez J.-A. LATOUR, imprimeur de l'Adminis-
tration provinciale; à AUBEL, chez H.-J. Mathias; à VER-
VIERS, chez V^e Renard-Croisier, T. Angenot et G. Naut-
tet; à HUY, chez H. Knops, M^{re} J. Godin et Ranwez-De-
presseux; à WAREMME, chez C.-J. Laurent; à SPA, chez
A. MARECHAL; à STAVELOT, chez H. Cornesse; à
DOLHAIN-LIMBOURG, chez J.-F. Pagnoul. 1801

INSTITUT DES D^lles DURANT
RUE DE L'UNIVERSITÉ, N° 18.

Lecture, Ecriture et calcul en 3 mois.

COURS PRIMAIRE. PRIX 10 FRANCS, UNE FOIS PAYÉS.

Une nouvelle série d'élèves, sera commencée du 12 au
15 Janvier 1859.

Les enfants qui en raison de leur âge ou de leurs disposi-
tions, n'auraient pas atteint le but, dans l'espace de 3 mois,
seront continués sans nouveaux frais.

NOTA. Le système d'instruction de cet institut, destiné spé-
cialement aux jeunes personnes, se compose d'un cours pri-
maire, d'une classe moyenne et de la classe supérieure.
Une demoiselle qui aurait fréquenté l'établissement depuis
l'âge de 6 à 7 ans, pourrait avoir parcouru les 3 divisions à
12 ans, par conséquent les différentes carrières du com-
merce, des arts, des lettres, pourraient être ouvertes de-
vant elle, sans entraves.

ON DEMANDE DES OUVRIERS CORDONNIERS. S'a-
dresser au maître bottier du 3^e régiment d'artillerie, rue
Neuve, n° 51.

A LOUER une BELLE MAISON DE COMMERCE, rue
Pont-d'Ile, avec grande boutique, cour et jardin.
S'adresser rue Basse-Sauvenière, n. 24.

A LOUER pour le 1^{er} mars prochain UNE BELLE
MAISON, n. 195, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy,
s'y adresser l'après midi. 1666

DEPOTS D'EAU DE COLOGNE, 1^{re} qualité (très-mer-
veilleuse), distillée avec essence de roses, musquée, etc. La
bouteille 1 fr., 6 en une fois pour 5 fr. 25 c. chez TIXHON,
ph. à St-Severin, n° 575, et chez RUELLE, ph. près de la
porte d'Amersœur, n° 585 bis.

RÉPONSE DE Mgr. L'ÉVÊQUE DE LIÈGE,
A la lettre de la Députation du Conseil Provincial de
Liège, en date du 11 décembre 1858, brochure in-4^e,
Prix 40 centimes.

EN VENTE chez MM. KERSTEN, LARDINOIS, DES-
SAIN, GRANDMONT-DONDERS et RIGA. 1807

Navigation Régulière,
ENTRE
ANVERS et le LEVANT,

AU MOYEN DES NAVIRES BELGES SUIVANS :



En CHARGE pour CONSTANTINOPE
se chargeant des marchandises pour Smyrne
et la Mer Noire :

Le navire JEAN DE LOUENGHEN, capitaine
PETERS, départ fixe le 5 janvier, ou plutôt si la navigation
menaçait d'être interrompue.

Le navire LA VILLE DE BRUXELLES, capitaine LORGDRAGER,
départ le 10 février.

Le navire Progrès, capitaine J. F. P. SMIT, départ 10
mars. (Ce navire a fait le trajet en 53 jours.)

Le navire LA BRUXELLOISE, capitaine DE VRIES, départ
10 avril.

Ces navires seront remplacés, si par des événements im-
prévus, ils venaient à manquer. S'il se présentait une forte
partie de marchandises pour Smyrne, le navire qui la prend-
rait y touchera.

S'adresser pour plus amples informations :

A ANVERS, à M. H. SERIGIERS, consignataire, af-
fretur.

A CONSTANTINOPE, à M. J. J. LE MOINE, consi-
gnataire. 1714

LIBRAIRIE DE FELIX PALANTE,
RUE VINAVE-D'ILE, N° 46.

EN VENTE:

RUY-BLAS, drame en 5 actes, par Victor Hugo, 1 vol-
in 18, papier vélin satiné, 1 fr.
DE L'INDUSTRIE EN BELGIQUE, causes de
décadence et de prospérité, sa situation actuelle, par
M. N. Briavoine, 2 vol. in 8° 12 fr.
Au même établissement, atelier de reliures de toutes espè-
ces à des prix très-moderés.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE
HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE
27 HECTARES 56 ARES 50 CENTIARES,

DÉPENDANT DES COMMUNES

DE

Bellaire et Jupille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province
de Liège, le 26 décembre 1858, sous le n° 1910 du réper-
toire particulier, les sieurs Jean-Gilles Perot, Denis Char-
lier, Thomas Charlier, domiciliés à Fléron, Gilles Remy,
Louis de Lognay, Gilles Jacquemin, Laurent Charlier, Guil-
laume Delmotte, ces cinq derniers de Beyne et Ferdinand
Frankson, de Queue-du-Bois, concessionnaires de Her-
man et Pixherotte, à Queue-du-Bois, ont formé une deman-
de en Extension de Concession de Mines de Houille, gisan-
tes sous des terrains d'une étendue superficielle de vingt-sept
hectares cinquante-six ares cinquante centiares, dépendans
des communes de Bellaire et Jupille et dont la délimitation a
été indiquée ainsi qu'il suit :

AU SUD,

partant du point A, angle Est de la concession de Herman
et Pixherotte, par une ligne droite tirée sur l'angle Est de
la maison Henrion et prolongée jusqu'au chemin de Pietreses
au moulin sous Fléron; prenant ensuite ce chemin et le con-
tinuant jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de l'an-
gle Nord-Est de la maison de Jean-Henri-Joseph Genotte
sur l'angle Sud-Est de la maison Piedbœuf.

A L'OUEST,

par cette ligne droite longue de quatre cent-cinquante mè-
tres environ jusqu'au pré dit angle Sud-Est de la maison
Piedbœuf.

AU NORD,

de ce point par une ligne droite longue de cent quatre-
vingt-dix mètres environ, se terminant au clocher de l'église
de Bellaire.

AU SUD-EST,

de ce clocher on suit les limites Nord-Est de la concession
de Herman et Pixherotte jusqu'au point de départ.

Les pétitionnaires offrent de payer aux propriétaires de la
surface les indemnités que le gouvernement jugera conven-
nable de leur accorder.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL
DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1857,

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège,
Fléron, Beyne, Queue-du-Bois, Jupille et Bellaire fe-
ront afficher pendant quatre mois consécutifs la de-
mande en extension de concession ci-dessus analysée;
ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à
l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune
et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront
admissibles devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de
publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'ad-
ministration provinciale, plus ample connaissance de la de-
mande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois
les autorités susnommées nous adresseront les certificats
constatant les publications et affiches, ainsi que les oppo-
sitions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la pro-
vince et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 28 décembre 1858.

Présens : MM. B^{on} Vandestein, gouverneur-
Delfosse, Scronx, Hubart, Lhoaneux, Gouvy,
Lekeu et F. N. J. Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial,
F. N. J. WARZÉE.

LIBRAIRIE
SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE
DE

A. Leroux et Cie.

14, rue de la Régence, à Liège.
LIBRAIRIES LEROUX, MONS, BRUXELLES, GAND,
ANVERS, NAMUR.

ASSORTIMENT TRÈS-COMPLET
D'OUVRAGES ET GRAVURES,
PROPRES À ÊTRE DONNÉS

POUR ÉTRENNES;

TOUS AVEC DE FORT BELLES GRAVURES
ET MAGNIFIQUEMENT RELIÉS. 8114

Le 14 JANVIER 1859, 2 heures de relevée,
IL SERA PROCÉDÉ

en l'étude et par le ministère de M^{re} RENOZ, notaire à Liège,
A LA

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE CRÉANCE DE 14,500 FR.

formant le restant d'un prix de vente et produisant intérêt à
4 1/2 pour 100.

Cette créance est privilégiée et est concernée par une ins-
cription régulièrement prise.

S'adresser à M^{re} RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres
et hydropisies générales ou partielles sont guéris en peu de
temps par le sirop de Digitale de Labéonice. — Pharmaciens
dépositaires : Liège, MM. Deleour et Froidbise; Maestricht,
Grossier; Namur, Jourdain; Mons, Putsage; Sedan,
Bourguignon Noël; Charleville, Cassan-Braidy; tous phar-
maciens.

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 29 DÉCEMBRE.	
HOLL. Dette activ.	100 5/8
Dito 2 1/2	35 15/16
Différée	—
Billet de change	25 1/4
Obl. synd. d'am	94 5/8
" 5 1/2	79 1/16
S. de C. des P.-B.	174 7/8
" nouvelle	—
" ancienne	—
Russie. Hope et Co	105 5/8
" 1820	105 1/2
Inscr. au gr. livre	69 3/4
Certific. à Amster.	—
Pologne. L. B. 500	—
Prus. L. de Rd. 50	—
ESPAGNE. E. Ard.	46 1/4
Dito grad.	—
Dette diff. 1850	—
" anc.	—
" passive	—
AUTR. Métall. 5.	105 5/4
Brés. Obl. à Lond.	—

ANVERS, LE 31 DÉCEMBRE.	
ANVERS. Det. act.	105
" Det. diff.	50
Empr. de 48 mill.	98
Id. de 50 mill.	—
HOLL. Dette activ.	—
Rente rembours.	—
AUTRICHE. Métall.	106 1/4
Lots de fl. 100	—
" fl. 250	403
" fl. 500	—
POLOG. Lots fl. 500	—
" fl. 500	156 1/2
BRÉS. Em. L. 1854	—
ESPAGNE. Ardoin	16 1/4
Dette passiv. 1854	—
" Différée	—
DANEMARC. E. Nott.	75 5/4
Dito à L.	—
Prusse. Em. à Berl.	121 1/2
NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2
ET. ROM. Lev. 1852	—
Cert. à A. 1854	—

BRUXELLES, LE 31 DÉCEMBRE.	
Dette active 2 1/2	55
Emp. Rothschild	97 5/4
Fin courant	—
Emp. de 50 mill.	89
Id. de 57 mil.	67
Emp. de 1852 (A)	—
Act. de la Soc. G.	790
Emp. de Paris	1685
S. de Comm. de c.	—
B. de Belgique	58
C. de S. et Oise.	—
Hauts-Fourneaux	—
Banque Foncière	—
Idem	—
Flenn.	—
Hornu	—
Selessin	—
Soc. Nationale	—
Levant du Flenn.	—
Ougrée	—
Sars-Longscham	—
Chemin de Fer	—
Vennes	—
St-Léonard	—
Châtelineau	—
Verreries	—
Betteraves	—
Verr. de Charl.	—
L'Espérance	—
Brasseries	—
Tapis	—
Fer d'Ougrée	—
Mutualité	107 1/2 et A
S. C. Bruges	—
Monceaux	—
Act. Réunies	—
Bornage	—
Houyoux	—
Papeterie	—
Lits de Fer	—
Luxembourgeoise	—
Civile	—
Herve	—
Ch. de Fer de Col.	—
Ch. de B., M. et B.	—
Asphalt.	—
Holl. Dette active	55
Losrenten inscrit	100
Autriche. Métall.	106
Naples. C. Falcon	95
Espagne. Ardoin	16 1/4
Fin courant	—
Prime un mois	—
Différée de 1850	—
Idem de 1855	—
Passives	—
Brésil. E. de Roth.	—
Rome. E. de 1854	100 1/8

VIENNE, LE 22 DÉCEMBRE.
Métalliques 5 p. c., 107 5/4 — Actions de la Banque, 1497.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 31 DÉCEMBRE 1858.

Froment; Thectolitre. fr. 22 07.
Seigle, idem. 16 85.

Imprimerie de J.-B. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.